



Le Breuil

République Française

DC-13

DECISION DU MAIRE DU 5 FEVRIER 2025

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DU MATERIEL DE CUISINE- SALLE DU MORAMBEAU**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer la maintenance des installations frigorifiques et du matériel de cuisine de la salle du Morambeau.

Vu la proposition établie par la société FROID 2 TECH.

DECIDE

**Article 1** : De signer avec la Société FROID 2 TECH – 1463 Avenue de Montvaltin – 71200 LE CREUSOT, un contrat de maintenance des installations frigorifiques et du matériel de cuisine de la salle du Morambeau pour une durée d'un an et pour un montant de **236.40 € TTC**.

**Article 2** : Ce contrat se renouvellera par tacite reconduction, le prix sera révisable une fois par an.

Le Breuil, le 5 février 2025

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

- 7 FEV. 2025

Pour LE MAIRE, par délégation,  
Renaud VIBERT, DGS



Chantal CORDELIER  
Maire



Mairie du Breuil  
Place du 19 mars 1962  
71670 Le Breuil  
Tél. : 03 85 55 28 78  
Fax : 03 85 56 08 59  
[mairie@lebreuilbourgogne.fr](mailto:mairie@lebreuilbourgogne.fr)  
[www.lebreuilbourgogne.fr](http://www.lebreuilbourgogne.fr)